



Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2026 par mail, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire, Frédérique LOGIN.

Etaient présents :

Mesdames LOGIN Frédérique, AMOROS Liliane, CARIDI Delphine, RUFFA Christine, LEROUGE Bernadette, HANESSE Rachel, INFANTINO Elodie, LAZZARI Martine, GILLOT Romina.

Messieurs BELLI David, FREY Julien, REVELANT Hubert, FERRY Jean-Marc, JANODY Yves, MLETZKO Mathias, STUTZMANN Michel.

Étaient absents excusés :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia
Monsieur BAUCHIERO Bruno

Était absent :

Monsieur CERF René

Pouvoir :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia à Monsieur BELLI David

Secrétaires de séance :

AMOROS Liliane et FRISON Claire

POINT 01 – 2026/04/019 – Conseil Municipal – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 02.04. 2026

Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 02 avril 2026 et précise que celui-ci a été envoyé à tous les Conseillers Municipaux par courriel en date du 20 avril 2026.

Monsieur BAUCHIERO a adressé par mail en date du 21 avril 2026, des remarques.

Monsieur BAUCHIERO indique qu'il souhaite voir portés dans le projet de PV de manière plus précise ses propos ; il souligne également quelques fautes de frappes.

Madame le Maire en date du 23 avril 2026 a renvoyé aux Conseillers Municipaux par mail le projet modifié.

Aucune demande d'intervention orale en séance.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et,

ADOpte le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 02 avril 2026 sans remarque.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité

Résultat du vote:

VOTES POUR : 17

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations de la commune d'Amanvillers

Fait à Amanvillers, le 28.04.2026

Transmis au Représentant de l'Etat le : 28.04.2026

Publié par affichage le : 28.04.2026

Les Secrétaires de séance,
Mesdames AMOROS Liliane FRISON Claire

Madame le Maire,
Frédérique LOGIN



Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2026 par mail, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire, Frédérique LOGIN.

Etaient présents :

Mesdames LOGIN Frédérique, AMOROS Liliane, CARIDI Delphine, RUFFA Christine, LEROUGE Bernadette, HANESSE Rachel, INFANTINO Elodie, LAZZARI Martine, GILLOT Romina.

Messieurs BELLI David, FREY Julien, CERF René (arrivé à 19h17 à la fin du point 02), REVELANT Hubert, FERRY Jean-Marc, JANODY Yves, MLETZKO Mathias, STUTZMANN Michel.

Étaient absents excusés :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia

Monsieur BAUCHIERO Bruno

Pouvoir :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia à Monsieur BELLI David

Secrétaires de séance :

AMOROS Liliane et FRISON Claire

POINT 02 – 2026/04/020 – Budget Général 2026 – Vote par anticipation du résultat 2025

Rapporteur Madame le Maire

Après vérification et contrôle avec le Service de Gestion Comptable de Metz (SGC) du Compte Financier Unique 2025, les chiffres étant identiques, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du Compte Financier Unique 2025, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Madame le Maire rappelle le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 (290 679,73 €) à affecter puis propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, tel que présentée ci-après :

Résultat antérieur 2024 (pour mémoire) :	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>
section de fonctionnement	1 818 862,77€	0,00 €
section d'investissement	0,00 €	356 166,18 €
Résultat de l'exercice 2025 :	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>
section de fonctionnement	290 679,73 €	0,00 €
section d'investissement	1 767 598,34 €	0,00 €

Restes à réaliser de la section d'investissement :	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
	374 600,05 €	415 500,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement du budget 2025 :	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
section de fonctionnement (report 002)	30 000,00 €	0,00 €
section d'investissement (compte 1068)	260 679,73 €	0,00 €
section d'investissement (compte 001)	1 767 598,34 €	0,00 €

Son rapporteur entendu ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2312-2 et L.2312-3 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU l'envoi par messagerie électronique, en date du 14 avril 2026, de la maquette budgétaire et la balance des résultats de l'exercice 2025, à l'ensemble des Conseillers Municipaux ;

VU la confirmation par le SGC des résultats de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT les résultats cumulés 2025 faisant apparaître les excédents inscrits dans le tableau ci-dessus ;

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal délibère à la majorité et,

AUTORISE la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 ;

DECIDE D'AFFECTER le résultat selon les montants énumérés dans le tableau ci-dessus.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité

Résultat du vote:

VOTES POUR : 15

VOTES CONTRE : 1

ABSTENTION : 2

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations de la commune d'Amanvillers

Fait à Amanvillers, le 28.04.2026

Transmis au Représentant de l'Etat le : 28.04.2026

Publié par affichage le : 28.04.2026

Les Secrétaires de séance,
Mesdames AMOROS Liliane FRISON Claire



Madame le Maire
Frédérique LOGIN





Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2026 par mail, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire, Frédérique LOGIN.

Étaient présents :

Mesdames LOGIN Frédérique, AMOROS Liliane, CARIDI Delphine, RUFFA Christine, LEROUGE Bernadette, HANESSE Rachel, INFANTINO Elodie, LAZZARI Martine, GILLOT Romina.

Messieurs BELLI David, FREY Julien, CERF René, REVELANT Hubert, FERRY Jean-Marc, JANODY Yves, MLETZKO Mathias, STUTZMANN Michel.

Étaient absents excusés :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia

Monsieur BAUCHIERO Bruno

Pouvoir :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia à Monsieur BELLI David

Secrétaires de séance :

AMOROS Liliane et FRISON Claire

POINT 03 – 2026/04/021 – Budget Général 2026 – Vote des taux des 3 taxes

Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire présente les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire propose de maintenir pour l'année 2026 les taux de l'année 2025.

Son rapporteur entendu ;

VU les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts ;

CONSIDERANT la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes pour l'année 2026 ;

CONSIDERANT que la loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;

CONSIDERANT qu'en 2023 plus aucune habitation ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale mais que cette taxe demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants ;

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur le territoire ;

CONSIDERANT que depuis 2021 le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux de la commune et du Département ;

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et,

DECIDE DE FIXER les taux communaux pour l'année 2026, identiques à ceux de 2025, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,59 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,18 % ;
- Taxe d'habitation : 10,35 %

CHARGE Madame le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité

Résultat du vote:

VOTES POUR : 18

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations de la commune d'Amanvillers

Fait à Amanvillers, le 28.04.2026

Transmis au Représentant de l'Etat le : 28.04.2026

Publié par affichage le : 28.04.2026

Les Secrétaires de séance,
Mesdames AMOROS Liliane FRISON Claire



Madame le Maire
Frédérique LOGIN





Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2026 par mail, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire, Frédérique LOGIN.

Etaient présents :

Mesdames LOGIN Frédérique, AMOROS Liliane, CARIDI Delphine, RUFFA Christine, LEROUGE Bernadette, HANESSE Rachel, INFANTINO Elodie, LAZZARI Martine, GILLOT Romina.

Messieurs BELLI David, FREY Julien, CERF René, REVELANT Hubert, FERRY Jean-Marc, JANODY Yves, MLETZKO Mathias, STUTZMANN Michel, BAUCHIERO Bruno (arrivé à 19h33 au cours du point 04).

Était absente excusée :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia

Pouvoir :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia à Monsieur BELLI David

Secrétaires de séance :

AMOROS Liliane et FRISON Claire

POINT 04 – 2026/04/22 – Budget Général 2026 – Budget Primitif de l'exercice 2026

Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire rapporte à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2026, puis propose d'effectuer le vote du budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), équilibré dans ses sections d'investissement et de fonctionnement.

Madame le Maire présente dans les grandes masses les dépenses et les recettes des 2 sections en projetant un power point.

Conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-6 du CGCT, il est proposé à l'occasion du vote de ce BP 2026, d'intégrer au sein de la motion la possibilité d'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, ceci afin de limiter la nécessité de recourir au vote répété des décisions modificatives en cours d'exercice.

Son rapporteur entendu ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2312-2, L.2312-3 et L.5217-10-6 ;

VU le Code Général des Impôts ;

VU la nomenclature M57 ;

VU l'envoi par messagerie électronique, en date du 14 avril 2026, de la maquette budgétaire et de documents complémentaires notamment le tableau des emplois projeté en 2026, à l'ensemble des Conseillers Municipaux ;

VU la délibération du point 02 du CM en date du 27 avril 2026 relative à l'affectation anticipée du résultat de l'exercice 2025 avant l'adoption du Compte Financier Unique 2025 ;

Le Conseil Municipal délibère à la majorité et,

ADOpte le Budget Primitif Général pour l'année 2026 par chapitre et en équilibre dont le détail est annexé à la présente délibération ;

ARRETE le montant du Budget Primitif 2026 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 465 519,00 €	1 465 519,00 €
INVESTISSEMENT	2 849 720,12 €	2 849 720,12 €
TOTAL	4 315 239,12 €	4 315 239,12 €

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant légal, de l'exécution du Budget Primitif pour l'année 2026, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et l'autorise à passer les actes et contrats liés à sa mise en œuvre ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant légal, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité

Résultat du vote :
VOTES POUR : 16

VOTES CONTRE : 1

ABSTENTION : 2

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations de la commune d'Amanvillers

Fait à Amanvillers, le 28.04.2026

Transmis au Représentant de l'Etat le : 28.04.2026

Publié par affichage le : 28.04.2026

Les Secrétaires de séance,
Mesdames AMOROS Liliane FRISON Claire



Madame le Maire,
Frédérique LOGIN





Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2026 par mail, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire, Frédérique LOGIN.

Etaient présents :

Mesdames LOGIN Frédérique, AMOROS Liliane, CARIDI Delphine, RUFFA Christine, LEROUGE Bernadette, HANESSE Rachel, INFANTINO Elodie, LAZZARI Martine, GILLOT Romina.

Messieurs BELLI David, FREY Julien, CERF René, REVELANT Hubert, FERRY Jean-Marc, JANODY Yves, MLETZKO Mathias, STUTZMANN Michel, BAUCHIERO Bruno.

Était absente excusée :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia

Pouvoir :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia à Monsieur BELLI David

Secrétaires de séance :

AMOROS Liliane et FRISON Claire

POINT 05 – 2026/04/023 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – Subvention de l'exercice 2026

Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que, chaque année, la Commune verse une subvention d'équilibre au CCAS pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées dans les domaines des solidarités (action sociale, personnes âgées, personnes en situation d'handicap, petite enfance.....) et de la santé.

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer une subvention d'équilibre de **10 000,00 €**.

Son rapporteur entendu ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du vote du Budget Primitif de l'exercice 2026 (DCM POINT 03 en date du 27.04.2026) ;

* * * * *

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et,

DECIDE d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune (CCAS) une subvention d'un montant de **10 000,00 €** au titre de l'année 2026 ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité

Résultat du vote :

VOTES POUR : 19

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations de la commune d'Amanvillers

Fait à Amanvillers, le 28.04.2026

Transmis au Représentant de l'Etat le : 28.04.2026

Publié par affichage le : 28.04.2026

Les Secrétaires de séance,
Mesdames AMOROS Liliane FRISON Claire

Madame le Maire,
Frédérique LOGIN



Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2026 par mail, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire, Frédérique LOGIN.

Etaient présents :

Mesdames LOGIN Frédérique, AMOROS Liliane, CARIDI Delphine, RUFFA Christine, LEROUGE Bernadette, HANESSE Rachel, INFANTINO Elodie, LAZZARI Martine, GILLOT Romina.

Messieurs BELLI David, FREY Julien, CERF René, REVELANT Hubert, FERRY Jean-Marc, JANODY Yves, MLETZKO Mathias, STUTZMANN Michel, BAUCHIERO Bruno.

Était absente excusée :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia

Pouvoir :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia à Monsieur BELLI David

Secrétaires de séance :

AMOROS Liliane et FRISON Claire

POINT 06 – 2026/04/024 – Bibliothèque municipale « Raymond Humbert » - Budget alloué pour l'exercice 2026

Madame AMOROS rapporte qu'il convient d'attribuer des crédits à la bibliothèque municipale et, ce, pour assurer le renouvellement des collections, le fonctionnement et organiser des petits événements culturels.

Il est proposé d'attribuer un budget de **2 200,00** €uros au fonctionnement de la bibliothèque municipale « Raymond Humbert », répartis, de manière prévisionnelle, comme suit :

Romans adultes	1 250,00 €
Bandes dessinées jeunesse	200,00 €
Livres jeunesse	200,00 €
Abonnements	250,00 €
Documentaires	300,00 €
Soit un total de	2 200,00 €

* * * * *

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et,

DÉCIDE l'affectation de **2 200,00** €uros de crédits à la bibliothèque municipale pour ses activités de l'année civile 2026 ;

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité

Résultat du vote :

VOTES POUR : 19

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations de la commune d'Amanvillers

Fait à Amanvillers, le 28.04.2026


Transmis au Représentant de l'Etat le : 28.04.2026

Publié par affichage le : 28.04.2026

Les Secrétaires de séance,
AMOROS Liliane et FRISON Claire



Madame le Maire,
LOGIN Frédérique





Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2026 par mail, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire, Frédérique LOGIN.

Etaient présents :

Mesdames LOGIN Frédérique, AMOROS Liliane, CARIDI Delphine, RUFFA Christine, LEROUGE Bernadette, HANESSE Rachel, INFANTINO Elodie, LAZZARI Martine, GILLOT Romina.

Messieurs BELLI David, FREY Julien, CERF René, REVELANT Hubert, FERRY Jean-Marc, JANODY Yves, MLETZKO Mathias, STUTZMANN Michel, BAUCHIERO Bruno.

Était absente excusée :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia

Pouvoir :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia à Monsieur BELLI David

Secrétaires de séance :

AMOROS Liliane et FRISON Claire

POINT 07 – 2026/04/025 – Groupe scolaire « Serge Gauche » - Budget alloué pour l'exercice 2026

Rapporteur Madame Amoros

Madame Amoros informe l'Assemblée que pour assurer le bon fonctionnement du Groupe Scolaire « Serge Gauche », il convient de prévoir pour l'année 2026 les modalités relatives à la répartition des crédits et des subventions de fonctionnement et de soutien aux équipes pédagogiques. Les crédits sont répartis selon des forfaits calculés par élève ou par action.

Les enveloppes ainsi déterminées sont gérées par le Directeur des écoles et les services administratifs qui règlent les factures.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer un budget de **32 332,00 €** pour l'année civile 2026.

Proposition du budget scolaire pour l'année civile 2026 :

Fournitures	MONTANT
Fournitures scolaires (36,00 € x 205 élèves)	7 380,00 €
Fournitures classe ULIS maximum 12 élèves (36,00 € x 12)	432,00 €
Renouvellement manuels scolaires ou fichiers	800,00 €
Forfait "semaine du goût" 8 classes	400,00 €
Chocolats de Pâques	400,00 €
Matériel de propreté / forfait	1 900,00 €
Photocopies	1 700,00 €
Remplacement petit matériel (pédagogique et sportif : Groupe Scolaire/Gymnase)	1 000,00 €
Aide aux transports pour les sorties	3 600,00 €
Piscine : entrées 4 000,00 € et transport 4 500,00 €	8 500,00 €
Abonnement internet Groupe Scolaire	800,00 €
Projet sur la biodiversité et les abeilles (APICOOL) (1CP/CE1 et CE1/CE2)	300,00 €
Participation sortie en Alsace 2 classes CM1 et CM2	900,00 €
RASED participation aux frais de fonctionnement et d'internet	200,00 €
Elections des délégués de parents d'élèves en ligne	420,00 €
Pour un Total de :	28 732,00 €

Actions sociales en faveur des élèves	
Cadeaux de Noël aux enfants	3 000,00 €
Calculatrices spécifiques collège pour élèves de CM2	600,00 €
Pour un Total de :	3 600,00 €
TOTAL GENERAL	32 332,00 €

Pour rappel : Personnel mis à disposition des écoles :

- 1 Educateur sportif : 10 heures / semaine, pendant le temps scolaire ;
 - 1 ATSEM titulaire : 37 heures/semaine et 2 personnes faisant fonction soit 2.71 ETP ;
 - Personnel de service pour l'entretien des locaux.
- **Coût total estimé à 100 000 €.**

Son rapporteur entendu ;

* * * * *

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et,

APPROUVE la distribution des crédits scolaires pour l'année civile 2026 d'un montant de **32 332,00 €** comme détaillé dans le tableau ci-dessus ;

APPROUVE les actions sociales en faveur des élèves pour l'année civile 2026 d'un montant de **3 600,00 €** comme détaillé dans le tableau ci-dessus ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution et au suivi de la présente délibération ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif section de fonctionnement de l'exercice 2026.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité

Résultat du vote :

VOTES POUR : 19

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations de la commune d'Amanvillers

Fait à Amanvillers, le 28.04.2026

Transmis au Représentant de l'Etat le 28.04.2026

Publié par affichage le : 28.04.2026

Les Secrétaires de séance,
AMOROS Liliane et FRISON Claire

Madame le Maire,
LOGIN Frédérique



REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Département
de la Moselle

Nombre de membres du
Conseil Municipal :

Elus : 19

En exercice : 19

Quorum : 10

Présents : 18

Pouvoir : 1

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2026 par mail, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire, Frédérique LOGIN.

Etaient présents :

Mesdames LOGIN Frédérique, AMOROS Liliane, CARIDI Delphine, RUFFA Christine, LEROUGE Bernadette, HANESSE Rachel, INFANTINO Elodie, LAZZARI Martine, GILLOT Romina.

Messieurs BELLI David, FREY Julien, CERF René, REVELANT Hubert, FERRY Jean-Marc, JANODY Yves, MLETZKO Mathias, STUTZMANN Michel, BAUCHIERO Bruno.

Était absente excusée :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia

Pouvoir :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia à Monsieur BELLI David

Secrétaires de séance :

AMOROS Liliane et FRISON Claire

POINT 08 – 2026/04/026 – Groupe Scolaire « Serge Gauche » – Achat d'un cadeau pour départ en retraite d'un enseignant

Rapporteur Madame le Maire

Le rapporteur informe l'assemblée du départ à la retraite de Monsieur MOUROT Professeur des écoles au Groupe Scolaire Serge Gauche de la Commune et, **PROPOSE**, comme il est de tradition, une gratification en faveur de l'enseignant concerné ainsi que l'organisation d'un pot en cet honneur.

Le rapporteur **PROPOSE** d'allouer une gratification individuelle de 200,00 euros à destination de l'enseignant partant à la retraite et d'offrir panier garni.

En concertation avec le Directeur d'école, 1 carte cadeau d'une valeur de **200,00** euros sera achetée auprès de l'enseigne Cultura de Moulins-Lès-Metz.

Son rapporteur entendu ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026 ;

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et,

APPROUVE la proposition d'allouer une gratification de **200,00** euros à Monsieur MOUROT Bertrand pour son départ en retraite et d'un panier garni ;

CHARGE Madame le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de fonctionnement de l'exercice 2026.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité

Résultat du vote

VOTES POUR : 19

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations de la commune d'Amanvillers
Fait à Amanvillers, le 28.04.2026

Transmis au Représentant de l'Etat le : 28.04.2026

Publié par affichage le : 28.04.2026

Les Secrétaires de séance,
Mesdames AMOROS Liliane FRISON Claire

Madame le Maire
Frédérique LOGIN



Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2026 par mail, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire, Frédérique LOGIN.

Etaient présents :

Mesdames LOGIN Frédérique, AMOROS Liliane, CARIDI Delphine, RUFFA Christine, LEROUGE Bernadette, HANESSE Rachel, INFANTINO Elodie, LAZZARI Martine, GILLOT Romina.

Messieurs BELLI David, FREY Julien, CERF René, REVELANT Hubert, FERRY Jean-Marc, JANODY Yves, MLETZKO Mathias, STUTZMANN Michel, BAUCHIERO Bruno.

Était absente excusée :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia

Pouvoir :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia à Monsieur BELLI David

Secrétaires de séance :

AMOROS Liliane et FRISON Claire

POINT 09 – 2026/04/027 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Proposition d'une liste de contribuables au Directeur Départemental des Finances Publiques

Madame le Maire expose que :

- la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est un organisme consultatif prévu par l'article 1650 du Code Général des impôts, instituée de façon obligatoire dans chaque commune de plus de 2 000 habitants,
- la CCID est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux. Ainsi, elle est appelée à formuler son avis, d'une part sur les mises à jour des procès-verbaux d'évaluation, d'autre part sur les modifications de valeurs locatives consécutives aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune. Aux termes de l'article 1650 du Code Général des Impôts, à chaque renouvellement général du Conseil Municipal il est donc institué une Commission Communale des Impôts Directs composée de 9 membres à savoir :
 - o Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, exerçant les fonctions de Président de la CCID,
 - o et 8 commissaires (dont 1 doit être domicilié en dehors de la commune), de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouissant de leurs droits civils, inscrits aux rôles des impositions directes dans la commune. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, soient équitablement représentées,
- les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double (32 noms), dressée par le Conseil Municipal.

CONSIDERANT que le renouvellement du Conseil Municipal du 15 mars 2026 entraîne le renouvellement des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs ;

* * * * *

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et,

APPROUVE la liste des commissaires susceptibles de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs, telle que présentée en annexe,

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité

Résultat du vote :

VOTES POUR : 19

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations de la commune d'Amanvillers

Fait à Amanvillers, le 28.04.2026

Transmis au Représentant de l'Etat le : 28.04.2026

Publié par affichage le : 28.04.2026

Les Secrétaires de séance,
AMOROS Liliane et FRISON Claire

Madame le Maire,
LOGIN Frédérique



Annexe à la délibération 2026/04/027 du 27.04.2026

**Liste de proposition des personnes appelées à siéger
à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

1	HUET	Patrice
2	CHAMPIGNEULLE	Benoît
3	BEETS	Guy
4	KENK	Joseph
5	COSTA	Dominique
6	MARCHIONNI	Marie
7	VITRANO	Dominique
8	PASQUOTTO	Jean-Michel
9	VISIONETTI	Christophe
10	WYRWAS	Jean-Luc
11	COSTANTE	Jean-Pierre
12	ALBERT	Claude
13	ROUX	Guy
14	RUFFA	Dominique
15	MICHELETTI	Jean-Charles
16	OCHEM	Didier
17	NEZOSI	Jean-Paul
18	LEROUGE	Gilles
19	DI MORA	Evelyne
20	ROTH	Laurent
21	TOURNOIS	Hélène
22	MISCHEL	Antoine
23	TAILLEUR	Jean-Louis
24	CONTIN	Jean-Jacques
25	BRUNETTI	Lionel
26	MERLO	Yves
27	MARTINY	Marion
28	BILAINE	Nicole
29	REVELANT	Hubert
30	BOUTEFROY	Régine
31	HAZEMANN	Philippe
32	SELVA	Fabrice



REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Département
de la Moselle

Nombre de membres du
Conseil Municipal :

Elus : 19

En exercice : 19

Quorum : 10

Présents : 18

Pouvoir : 1

Absent excusé: 1

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2026 par mail, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire, Frédérique LOGIN.

Etaient présents :

Mesdames LOGIN Frédérique, AMOROS Liliane, CARIDI Delphine, RUFFA Christine, LEROUGE Bernadette, HANESSE Rachel, INFANTINO Elodie, LAZZARI Martine, GILLOT Romina.

Messieurs BELLI David, FREY Julien, CERF René, REVELANT Hubert, FERRY Jean-Marc, JANODY Yves, MLETZKO Mathias, STUTZMANN Michel, BAUCHIERO Bruno.

Était absente excusée :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia

Pouvoir :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia à Monsieur BELLI David

Secrétaires de séance :

AMOROS Liliane et FRISON Claire

POINT 11 – 2026/04/028 – Euro - Métropole de Metz – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Désignation d'un représentant

Rapporteur Madame le Maire

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

CONFORMEMENT à l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués des Conseils Municipaux expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunales.

Suivant le renouvellement général des Conseillers Municipaux, il y a donc lieu de désigner de nouveaux délégués du Conseil Municipal aux comités ou conseils et organismes extérieurs.

CONSIDERANT qu'il est créé entre l'Euro - Métropole de Metz et ses Communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges, laquelle est composée de membres des Conseils Municipaux, chaque Conseil Municipal disposant d'au moins d'un représentant, Woippy dispose d'un représentant supplémentaire, Montigny-lès-Metz dispose de deux représentants supplémentaires et Metz dispose de quatre représentants supplémentaires.

Par ailleurs, cette élection a lieu à la majorité absolue.

Madame Le Maire propose que le vote soit fait à main levée. Adopté à l'unanimité.

Nombre de délégué à élire pour la commune d'Amanvillers : 1 titulaire.

Madame le Maire propose sa candidature à cette fonction pour la Commune.

Pas d'autre candidature parmi les Conseillers Municipaux.

Résultat du Vote à main levée :

Madame le Maire : 19 voix

Madame le Maire est élue à l'unanimité en tant que représentante de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à l'Euro - Métropole (CLECT).

Son rapporteur entendu ;

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et,

DESIGNE Madame le Maire après acte de candidature et vote à main levée, le représentant de la Commune d'Amanvillers à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à l'Euro - Métropole de Metz.

Résultat du vote :

VOTES POUR :19

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations de la commune d'Amanvillers

Fait à Amanvillers, le 28.04.2026


Transmis au Représentant de l'Etat le : 28.04.2026

Publié par affichage le : 28.04.2026

Les Secrétaires de séance,
Mesdames AMOROS Liliane FRISON Claire



Madame le Maire,
Frédérique LOGIN





REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Département
de la Moselle

Nombre de membres du
Conseil Municipal :
Elus : 19
En exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 18
Pouvoir : 1
Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2026 par mail, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire, Frédérique LOGIN.

Etaient présents :

Mesdames LOGIN Frédérique, AMOROS Liliane, CARIDI Delphine, RUFFA Christine, LEROUGE Bernadette, HANESSE Rachel, INFANTINO Elodie, LAZZARI Martine, GILLOT Romina.

Messieurs BELLI David, FREY Julien, CERF René, REVELANT Hubert, FERRY Jean-Marc, JANODY Yves, MLETZKO Mathias, STUTZMANN Michel, BAUCHIERO Bruno.

Était absente excusée :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia

Pouvoir :

Madame BILAINE SAMUEL Nadia à Monsieur BELLI David

Secrétaires de séance :

AMOROS Liliane et FRISON Claire

POINT 12 – 2026/04/029 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

Articles L.2122-18 et L.2122-22-18 et L.2122-22 du CGCT

Madame le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal :

1. Personnel Communal

- L'agente bibliothèque a une prolongation d'arrêt maladie jusqu'au 31.05.2026 suite à un accident de trajet datant du 22.03.2023.
Son dossier de retraite est en cours d'instruction (délai a priori avant le retour 3 à 4 mois).

2. Fonctionnement du Conseil Municipal

- Nomination de Monsieur REVELANT Hubert en qualité de Conseiller Délégué, en charge de la logistique pour la Commission Vie Associative – Sport – Animation, en soutien au service technique dans la gestion du patrimoine, en soutien au service administratif dans la gestion du cimetière.
- Nomination de Vice-Présidents pour chacune des 3 Commissions Communales :
 - ✓ Urbanisme-Cadre de vie-Sécurité : Monsieur BELLI David
 - ✓ Education-Culture-Solidarité : Madame AMOROS Liliane
 - ✓ Vie association-Sport-Animation : Monsieur FREY Julien

3. Liste des devis signés par Madame le Maire depuis le dernier Conseil Municipal :

NUMERO DE DEVIS	DATE	NOM	OBJET	MONTANT TTC
0797203	14/04/2026	BUREAU VERITAS	Contrôle triennal	544,00 €
04-03.1	08/04/2026	EUROTELEC	Travaux logt senior	870,00 €
26-04-8	08/04/2026	IDEAL COULEUR	Travaux logt senior	8 802,38 €
000880	07/04/2026	ALTOFEU	Maintenance et chgt extincteurs	1 257,60 €
000108	07/04/2026	UNASS	Formation PSC 3 sessions	2 355,00 €

Les membres du Conseil Municipal prennent acte.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations de la commune d'Amanvillers

Fait à Amanvillers, le 28.04.2026

Transmis au Représentant de l'Etat le : 28.04.2026

Publié par affichage le : 28.04.2026

Les Secrétaires de séance,
Mesdames AMOROS Liliane FRISON Claire



Madame le Maire,
Frédérique LOGIN

